



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT / CE DOCUMENT CONTIENT  
UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique  
Terrasses de la Chaudière 4th Floor  
10 Wellington Street  
Gatineau  
Quebec  
K1A0S5

|  |  |
|--|--|
| <b>Title - Sujet</b> Digital Policing Professional Servi<br>Digital Policing Professional Services   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A   | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>002      |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>M7594-211047  | <b>Date</b><br>2021-09-23                    |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$IPS-006-39882  |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>006ips.M7594-211047   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT<br><b>on - le 2021-10-15</b> Heure Avancée de l'Est HAE |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b>   |  |
| <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>                                 |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Aresta, Arden   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>006ips |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(613) 858-9160 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -          |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>  |  |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A | <b>Amd. No – N° de la modif.</b><br>002                 | <b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b><br>006IPS |
| <b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b><br>M7594-211047  | <b>File No. – N° du dossier</b><br>006IPS. M7594-211047 | <b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>      |

## MODIFICATION DE L'INVITATION AMENDMENT NO. 002

Cette modification a été soulevée afin de :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires en relation avec l'invitation mentionnée ci-dessus; et
2. Modifier la demande de propositions

---

**Q8.** Dans la DP, page 6, section 1.2 (h), le Canada déclare que seuls les titulaires d'AMA qui détiennent un AMA SPICT pour le niveau 2 « dans toutes les catégories de ressources requises dans cette sollicitation » sont admissibles à remplir. Compte tenu de la vaste gamme de services et de l'évolution continue des besoins exprimés par la GRC dans ce contrat à long terme, nous demandons respectueusement que cela soit changé en « dans au moins 80 % des catégories de ressources requises dans cette sollicitation ». Cela permettrait à la GRC d'envisager un plus grand nombre de soumissionnaires admissibles qui pourront ajouter tous les rôles restants par l'intermédiaire de l'AMA des SPICT au fil du temps. Étant donné qu'il y aura plusieurs contrats attribués, cela n'affecterait pas non plus le travail envisagé par la GRC. Les exigences de la DP sont importantes et il existe un risque que le bassin de soumissionnaires éligibles soit réduit en ayant besoin des exigences obligatoires et de la tenue actuelle de tous les rôles. Ce changement profiterait au Canada et offrirait une concurrence plus ouverte et plus équitable pour ce travail essentiel.

**R8.** Le Canada ne modifiera pas la DP et par conséquent, l'exigence demeure sans modifications.

**Q.11** Les rôles des services de cyberprotection ne correspondent pas au travail stratégique complexe demandé dans l'expérience et les informations d'identification. Afin de nous assurer que la GRC dispose d'une liste solide de candidats soumissionnaires, nous demandons respectueusement la suppression des rôles des services de cyberprotection de la DP actuelle ou autorisons les soumissionnaires qui ont demandé l'ajout de ces rôles avant la date de soumission de l'offre. être éligible pour concourir.

**R11.** Les Services de cyber protection seront supprimés de la DP. Les modifications seront incluses dans une future modification de l'invitation à soumissionner.

**Q12.** Nous comprenons que la GRC souhaite sélectionner le bon fournisseur de services pour cette transformation opérationnelle critique. En tant que tel, l'appel d'offres est plutôt complet, nécessitant un certain nombre de références de projets du monde entier, des ressources clés et un plan de projet détaillé pour répondre à vos besoins.

La Couronne va-t-elle prolonger la date limite de soumission de 4 semaines jusqu'au 29 octobre 2021 ?

**R12.** La nouvelle date de clôture est le vendredi 15 octobre à 14h00.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A | <b>Amd. No – N° de la modif.</b><br>002                 | <b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b><br>006IPS |
| <b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b><br>M7594-211047  | <b>File No. – N° du dossier</b><br>006IPS. M7594-211047 | <b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>      |

**Q13.** Formulaire 4 - Barème de prix demande les tarifs d'un certain nombre de catégories de ressources à divers niveaux d'expertise. Ces ressources nécessitent une habilitation de sécurité pour exercer leurs fonctions. L'ANNEXE A1 - Exigences d'habilitation de sécurité indique que « Les exigences d'habilitation de sécurité pour les ressources individuelles seront déterminées par autorisation de tâche, selon l'énoncé des travaux. La plage pourrait inclure une habilitation d'installation de la GRC, une fiabilité améliorée, SECRET ou TRÈS SECRET ».

Il s'agit d'un large éventail d'habilitations de sécurité qui a une incidence directe sur le nombre de ressources disponibles à chaque niveau d'habilitation. Par conséquent, le marché des ressources TOP SECRET est nettement plus petit (et plus cher) que les ressources à fiabilité améliorée.

La Couronne peut-elle préciser quel niveau de sécurité chaque catégorie du formulaire 4 - Barème de prix doit être utilisée?

**R13.** La réponse à cette question sera fournie dans une future modification de l'invitation à soumissionner.

#### **Q14. Exigence CTO3 Laboratoire d'innovation\* au Canada**

Exiger un laboratoire d'innovation est une exigence extrêmement contraignante, avec seulement quelques organisations sélectionnées capables de se qualifier. C'est d'autant plus restrictif que le laboratoire d'innovation aurait besoin d'une habilitation d'installation très secrète, conformément aux exigences de sécurité de la GRC, « à tout moment pendant l'exécution du contrat/de l'offre à commandes détenir une habilitation de sécurité d'installation valide au niveau TRÈS SECRET."

Compte tenu de ces demandes d'exigences relatives aux SPICT, l'entrepreneur doit fournir des services professionnels en informatique à la GRC au fur et à mesure des besoins, tel qu'initialisé par les autorisations de tâches (AT), par le biais des catégories correspondantes des SPICT, et afin de permettre une concurrence juste et ouverte, peut GRC s'il vous plaît envisager de supprimer l'exigence CTO3?

**R14.** Non, tout le travail classifié, le cas échéant, sera réalisé dans les installations appropriées de la GRC.

**Q15.** Tel que décrit à la Q9 de la modification 1, la GRC recherche des entreprises ayant une expérience mondiale (comme indiqué dans les critères obligatoires). Les entreprises qui ont l'expérience recherchée sont organisées pour opérer à l'échelle internationale et, en tant que telles, ont accès à l'expérience, au personnel et aux capacités de leur société mère et de leurs filiales dans chaque pays. Nous demandons respectueusement à SPAC d'envisager d'élargir la définition de soumissionnaire aux fins des critères obligatoires et cotés. À défaut de cette clarification, la GRC n'est pas susceptible d'attirer le type d'entreprises qui peuvent répondre aux critères stricts.

**R15.** La définition ne sera pas élargie pour le moment.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A | <b>Amd. No – N° de la modif.</b><br>002                 | <b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b><br>006IPS |
| <b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b><br>M7594-211047  | <b>File No. – N° du dossier</b><br>006IPS. M7594-211047 | <b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>      |

**Q16.** À notre avis, la Couronne n'a pas accordé suffisamment de temps pour répondre à ce très important mandat lié à Sécurité publique pour le Canada. [...Le Soumissionnaire] a donc demandé une prolongation de 4 semaines[...]

**R16.** Veuillez vous reporter à la réponse no 12.

**Q17.** L'amendement 1, la réponse 5 précise que « le soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu des alliances mondiales\* avec au moins trois des quatre sociétés de logiciels suivantes : Amazon Web Services, Oracle, SAP et Microsoft avant la date de clôture de cette demande de soumissions ».

- De nombreux soumissionnaires fournissent des services qui présenteraient un conflit d'intérêts, tels que des services d'audit, et les empêcheraient de conclure des partenariats formels d'alliance mondiale avec certaines de ces sociétés de logiciels. Étant donné que certaines de ces sociétés de logiciels partagent les mêmes auditeurs, cela mettrait injustement les organisations dans une situation désavantageuse pour démontrer leurs alliances mondiales en raison des normes de l'industrie. Le Canada modifierait-il l'exigence pour : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu des alliances mondiales\* avec deux des quatre sociétés de logiciels suivantes : Amazon Web Services, Oracle, SAP et Microsoft d'ici la date de clôture de cette demande de soumissions. De plus, le Canada modifierait-il les points de 40 points (10 points/alliance mondiale) à 20 points (10 points/alliance mondiale)?

**R17.** La réponse à cette question sera fournie dans une future modification de l'invitation à soumissionner.

**Q18.** Nous sommes déjà titulaires d'un SPTS/SPICT AMA qualifié et nous sommes très intéressés par cet appel d'offres. Pouvez-vous nous inviter s'il vous plaît ?

**R18.** Veuillez vous reporter à la réponse no 1.

**Q19.** En référence à : CTO1 Expérience d'entreprise avec des organisations gouvernementales page 104, étant donné que le maintien de l'ordre se produit souvent au niveau provincial, régional et/ou local, le Canada accepterait-il des projets d'organisations policières provinciales, régionales et locales comme expérience comparable?

**R19.** Oui. Le Canada acceptera l'expérience dans tout ordre de gouvernement. Au formulaire 2, voici la modification apportée par le Canada au CTO1 :

**Supprimer :** « \* Une opération ou un projet vaste et complexe est une organisation fédérale d'un pays responsable du soutien à l'admissibilité et du traitement des cas pour ce pays, et au moins l'un des éléments suivants :

- i. Les opérations ayant trait aux questions d'application de la loi;
- ii. La sécurité publique. »

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A | <b>Amd. No – N° de la modif.</b><br>002                 | <b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b><br>006IPS |
| <b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b><br>M7594-211047  | <b>File No. – N° du dossier</b><br>006IPS. M7594-211047 | <b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>      |

**Insérer :** « \* Une organisation ou un projet vaste et complexe est une organisation responsable du soutien d'au moins l'un des éléments suivants :

- i. Les opérations ayant trait aux questions d'application de la loi;
- ii. La sécurité publique. »

**Q20.** Compte tenu de la complexité de cet approvisionnement, nous vous exhortons fortement à envisager d'accorder une prolongation pour permettre un processus ouvert, équitable et transparent. L'échéancier donné est anormalement court et n'est pas comparable à d'autres processus d'approvisionnement récents du gouvernement du Canada impliquant le besoin d'exigences/d'attestations globales et d'un niveau de complexité similaire. À ce titre, une prolongation de trois semaines peut-elle être accordée?

**R20.** Veuillez vous reporter à la réponse no 12.

**Q21.** Le délai de soumission des questions peut-il être prolongé de 10 jours ?

**R21.** Veuillez vous reporter à la réponse no 12. La date limite pour poser des questions est le 6 octobre 2021.

**Q22.** La Couronne confirmera-t-elle qu'elle permettra au soumissionnaire d'utiliser l'expérience du soumissionnaire, de ses filiales, sociétés affiliées et sous-traitants pour répondre aux exigences obligatoires et cotées de l'entreprise?

**R22.** Veuillez vous reporter à la réponse no 9.

**Q23.** La Couronne peut-elle confirmer qu'elle permettra au soumissionnaire d'utiliser les références des services de police provinciaux et municipaux, qui ont un effectif d'agents assermentés de plus de 1 000 agents, afin de respecter les obligations cotées de l'entreprise?

**R23.** Veuillez vous reporter à la réponse no 19.

**Q24.** En raison de la complexité de la réponse et des qualifications étendues requises, l'entreprise demande une prolongation de 4 semaines.

**R24.** Veuillez vous reporter à la réponse no 12.

**Q25.** Dans CTO1, le Canada déclare « \* Une opération vaste et complexe désigne un organisme fédéral

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b><br>M7594-211047/A | <b>Amd. No – N° de la modif.</b><br>002                 | <b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b><br>006IPS |
| <b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b><br>M7594-211047  | <b>File No. – N° du dossier</b><br>006IPS. M7594-211047 | <b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>      |

d'un pays responsable de l'admissibilité et du traitement des dossiers pour ce pays, et au moins un des éléments suivants :

- iii. les opérations relatives à l'application de la loi;
- iv. la sécurité publique.

Nous demandons des éclaircissements à ce sujet et suggérons que la GRC puisse considérer les titres de compétences pertinents comme étant reflétés par :

\* Une opération importante et complexe est définie comme une organisation de plus de 5 000 employés responsables d'au moins l'un des éléments suivants :

- i. Opérations concernant les questions d'application de la loi ; ou
- ii. La sécurité publique.

**R25. Veuillez vous reporter à la réponse no 19.**

**Q26.** Le Canada peut-il clarifier la description du CTO2 1.e. « avec notre ancien environnement de système de gestion des cas (intégration du SMGC). » Est-ce que cela fait référence à des projets d'intégration globale de l'héritage au-delà de la gestion de cas, plus conforme au paragraphe 6.7 de l'EDT de la DP ?

**R26. La réponse à cette question sera fournie dans une future modification de l'invitation à soumissionner.**

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**